

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes du Territoire De Luneville A Baccarat

SEANCE DU 30 MAI 2024

Nombre de Membres						
Membres en exercice	Présents	Votants				
79	51	51				
		+ 18 pouvoirs				

Date de convocation 24 mai 2024 L'an deux mille vingt-quatre, le trente mai à vingt heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu à la Salle Polyvalente - 10 rue de Lunéville - 54300 Marainviller, sous la présidence de **Bruno MINUTIELLO**, président.

Présents : Rose-Marie FALQUE, Jocelyne CAREL, Christian GEX, Sabrina VAUDEVILLE, Bruno MINUTIELLO, Cédric PERRIN, Jacques DEWAELE, Marie-Josèphe GEORGES, Catherine LOY, Fabien KREMER, Jean-Paul FRANCOIS, Florence DUPAYS, Hélène HEDDOUD, Philippe SCHAEFFER, Alain THIERY, Marie-Lucie HENRY, Gérald FRANCOIS, Michel GRAVIER, Serge DESCLE, Bernard GENAY, Murielle GRIFFOUL, Barbara BERTOZZI-BIEVELOT, Michel BOESCH, Frédéric BREGEARD, Pierre-Jean COURBEY, Joëlle DI SANGRO, Christian FLAVENOT, Jonathan HAUVILLER, Alexandra HUGO, Pascal L'HUILLIER, Jacques LAMBLIN, Catherine LAURAIN, Colette MANSUY, Catherine PAILLARD, Benoît TALLOT, Thibault VALOIS, Marie VIROUX, Edouard BABEL, Frédéric PRIVET, Jean-Michel TRICOTEAUX, Bertrand SCHULTHEISS, Gérard RITZ, FORTIER, Dominique GEORGE, Dominique ROBERT, Dominique ALISON, Francine GARNIER, Ludwig MISCHLER, Pascal MARCHAL, Audrey FINANCE, Joël DONATIN.

Absents: Yvette COUDRAY, Laurent KUREK, Thierry BIET, Hervé BERTRAND, Stéphane DECUGIS, Christelle VIVOT, Jean-Marie LARDIN, Jacques PISTER, Michel JACQUOT, François GENAY, Adeline COIGNUS, Christine THOMAS.

Représentés: Martial BANNEROT à Sabrina VAUDEVILLE, Didier COLIN à Christian GEX, Bernard MICLO à Alain THIERY, Christine L'HUILLIER à Jacques DEWAELE, Claude BAILLY à Alexandra HUGO, Gérald BARDOT à Colette MANSUY, Ludovic CHAUMET à Jonathan HAUVILLER, Anne-Marie DI MARINO à Barbara BERTOZZI-BIEVELOT, Valérie DIDIER à Frédéric BREGEARD, François FRASNIER à Catherine LAURAIN, Virginie GENOT à Christian FLAVENOT, Etienne MAIRE à Thibault VALOIS, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX à Catherine PAILLARD, Laurie PÉRISSÉ à Murielle GRIFFOUL, Caroline THOMAS à Alain FORTIER, Jean-Luc DEMANGE à Francine GARNIER, Matthieu SIGIEL à Gérard RITZ, Ludivine GEANT à Ludwig MISCHLER.

Monsieur Alain FORTIER a été nommé secrétaire de séance.

Objet : ADMINISTRATION GENERALE – Programme Séniors en Vacances - Convention entre la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat et l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances

Rapporteur : M. Bruno MINUTIELLO N° de délibération : 2024_104

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
51	18	69	0	0	0

Le programme *Séniors en Vacances*, proposé par l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV), facilite le départ en vacances des séniors de 60 ans et plus qui en sont exclus pour des raisons économiques, psychologiques, sociales ou liées à leur état de dépendance ou de handicap.

L'ANCV s'adresse à des structures locales telles que des collectivités territoriales qui deviennent, dans le cadre d'une convention de partenariat, des « porteurs de projet ».

Depuis 2017, la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB) prend en charge la gestion du dispositif au niveau de son territoire, à destination de ses habitants éligibles.

Pour ce faire, la CCTLB doit signer chaque année une convention avec l'ANCV permettant la prise en charge d'une partie des frais. Cette aide financière sera versée par l'ANCV sous forme de subvention à l'organisme de tourisme agréé retenu par la CCTLB.

Cette année, la collectivité organise deux séjours dans l'Aude et va contractualiser d'une part avec le groupe ULVF (Union pour les Loisirs et les Vacances Familiales) pour un séjour de 55 personnes en juin à Saint-Pierre-la-Mer et, d'autre part, avec le groupe CEVEO (Coté Vacances Organisation) pour un séjour de 155 personnes en septembre à Gruissan. La CCTLB organisera également le transport desdits voyages en autocar.

Par ailleurs, la CCTLB s'engage à inscrire les données nécessaires dans la base ANCV pour permettre aux personnes concernées de bénéficier des aides financières. Elle s'engage également à renseigner les données sur la base de l'hébergeur pour la prise en charge des vacanciers au sein de la structure d'hébergement.

Il est précisé que ce programme Séniors en Vacances est neutre financièrement pour la CCTLB, le coût du voyage étant intégralement payé par les participants et/ou l'ANCV.

Le Conseil communautaire, après avis du Bureau, à l'unanimité,

 Autorise le Président à signer la convention de partenariat annexée à la présente délibération avec l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances, et tout autre document lié au programme des Séniors En Vacances.

> Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme Bruno MINUTIELLO, Président

> > Bruno MINUTIELLO

BRUNO MINUTIELLO 2024.06.05 19:25:43 +0200 Ref:6632404-9934435-1-D Signature numérique la Président